

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## Relative au projet de transfert d'office de voiries ouvertes à la circulation publique

## du mercredi 1er au mercredi 22 juillet 2020

Par délibération du 3 mars 2020 (n°2020-13), le Conseil municipal de Balaruc-le-Vieux a décidé le lancement d'une procédure de transfert d'office de voiries et autorisé le Maire de la commune de Balaruc-le-Vieux à ouvrir par arrêté l'enquête publique préalable; Par arrêté du 6 mars 2020 (n°20200228\_G), le Maire de Balaruc-le-Vieux a ordonné l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de transfert d'office de voiries ouvertes à la circulation publique.

Cette enquête, qui devait se dérouler du 23 mars au 10 avril dernier, a été suspendue en raison de la crise sanitaire, la période de gel des enquêtes publiques s'étant étendue du 12 mars au 30 mai 2020.

Mme Sokorn MARIGOT (cadre statisticienne de l'INSEE) a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par l'arrêté municipal précité.

L'enquête se déroulera :

en Mairie de Balaruc-le-Vieux - 17 place de la Mairie - 34 450 Balaruc-le-Vieux du mercredi 1er juillet 2020 à 8h30 au mercredi 22 juillet 2020 à 18h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h;
- le vendredi de 8h30 à 12h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante :

www.ville-balaruclevieux.fr.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Mairie pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier. Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
- le vendredi de 8h30 à 12h30.

Les observations pourront également être déposées par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante :
- https://www.registre-dematerialise.fr/1916
- ou sur l'adresse de messagerie électronique suivante : enquete-publique-1916@registre-dematerialise.fr

Celles-ci seront alors consultables sur le registre papier et sur le registre dématérialisé.

Le public pourra aussi adresser ses observations par écrit à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Enquête publique « Transfert de voieries »

Mairie de Balaruc-le-Vieux

17 place de la Mairie

34 450 Balaruc-le-Vieux

Toutes informations relatives au projet soumis à l'enquête publique pourront être demandées à Madame Marina BENS (Tel : 04 67 18 40 00 ; Courriel : dgs@ville-balaruclevieux.fr).

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, remis à monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, seront tenus à du public au siège de l'enquête, à l'adresse et aux jours et heures d'ouverture précisés ci-dessus, pendant un délai d'un an, ainsi qu'à la préfecture, aux jours et heures d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de monsieur le Maire, dans les conditions prévues au livre III du code des relations entre le public et l'administration. A l'issue de la procédure d'enquête publique prévue au présent arrêté et au vu des conclusions et avis de la commissaire enquêtrice, le conseil municipal de la Commune de Balaruc-le-Vieux délibèrera et se prononcera sur le projet dans un délai de trois mois. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la Commune.

Le Maire, Norbert CHAPLIN.